Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Droit de garde, recours sur décision, droit de parole des enfants

---
Par lili69

Bonjour,

Monsieur a fait un recours sur le montant de la pension alimentaire de ces enfants. Sur ce, j'ai demandé à régulariser le droit de garde puisque monsieur ne l'exerce pas ou de manière anecdotique.
La juge a donc baissé la pension alimentaire a verser de monsieur de 120 euro à 80. Il m'a accordé de diminuer le droit de garde.
Monsieur a fait un recours à la base que pour diminuer encore le montant de la pension (il veut payer 0) et puis maintenant d'augmenter sur conseil de son avocate le droit de garde (barème pension en fonction du droit de garde théorique...).
J'en viens au fait, mon avocate me dit que lors de cet appel c'est interdit de faire entendre mes enfants sur ce droit de garde (je précise c'est une demande que me font mes enfants pas moi qui les incite à le faire. Ils ne veulent plus pour des raisons qui se comprennent voir leur père, prosélytisme de sa part, violences suspectées sur sa femme actuelle, délaissement au domicile aux bons soins de la belle mère et rupture complète du lien qui les unit puisque en 8 ans il a du les prendre moins de 10 fois, liste non exhaustive).
Est-ce interdit de faire entendre les enfants lors de cet appel alors qu'ils sont demandeurs ? D'avance merci pour votre aide

---
Par Jeremy57920

Bonjour,
L'article 259 du code civil interdit bien aux enfants de témoigner dans le cadre d'une procedure de séparation, et cela, dans l'intérêt des enfants. Il en va de même pour les propos qu'un enfant a dire à un tier (arret de la cour de cassation du 4 mai 2011).

Cordialement

Par lili69

Bonjour, mais ce n'est pas une procédure pour séparation. Nous sommes séparés depuis plus de 8 ans. il fait cette procédure pour ne plus payer de pension alimentaire à ses enfants et joue sur le droit de garde en voulant l'augmenter alors qu'en pratique il ne les prend pas (10 fois en 8 ans , j'estime que ce n'est pas les prendre). On le revoit juste en amont de procédure judiciaires comme celle là afin de jouer au bon papa. Le lien s'est donc décousu et mes enfants ne veulent plus le voir...